

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 080/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Créations d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8 ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans le tableau ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

1-Tableau récapitulatif de créations d'emplois permanents

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Pôle développement urbain	Chargé d'opérations d'aménagements urbains d'espaces publics et de constructions	Ingénieur	TC

2-Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite aux avancements de grade au 1^{er} juillet 2024

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Finances	Assistant comptable	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC
1	Finances	Responsable adjoint	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Accueil-population	Gardien de cimetièrre	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC
1	Patrimoine	Agent polyvalent technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC
1	Patrimoine	Agent d'accueil et de surveillance des musées	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC
1	Piscine	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Police municipale	Policier municipal	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	TC
1	Propreté urbaine	Responsable du service	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC
1	Espaces verts	Chef d'équipe	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC
1	Espaces verts	Jardinier des terrains de sports	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC

3-Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à réussite à concours au 1^{er} juillet 2024

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Secrétariat général	Assistant administratif	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC

1	Culture	Responsable du service culture	Adjoint administratif	Rédacteur	TC
---	---------	--------------------------------	-----------------------	-----------	----

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Madame le Maire est chargée de recruter les agents affectés à ces postes.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ADOpte la proposition de Madame le Maire,
MODIFIE comme défini précédemment le tableau des emplois,
INSCRIT au budget les crédits correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to start with a capital letter.

Fait à Gaillac le 26 juin 2024